

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA

Procès-verbal - Mardi le 6 octobre 2020

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA, TENUE AU 26 CHEMIN BEGLEY (CENTRE COMMUNAUTAIRE), LE 6 OCTOBRE 2020 À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ROBERT BERGERON, MAIRE

Sont présents : PAUL CHAMBERLAIN
LYNNE LACHAPELLE
LYNN NOËL
HENRI CHAMBERLAIN
SYLVAIN LA FRANCE
CRAIG GABIE

Secrétaire d'assemblée : PIERRE VAILLANCOURT

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session.

1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Rapport du maire
- 1.3 Période de questions
- 1.4 Ordre du jour
- 1.5 Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} septembre 2020
- 1.6 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 septembre 2020
- 1.7 Prélèvements bancaires
- 1.8 Registre des chèques
- 1.9 Liste des comptes fournisseurs
- 1.10 Dépenses du directeur général
- 1.11 Dépenses du directeur du service incendie
- 1.12 Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels prévaloir de l'article 137.1 mandat à notre procureur
- 1.13 Suspension du calcul d'intérêts - Taux d'intérêts et de pénalité du règlement 2019-028

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Demande d'aide financière pour la formation dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel
- 2.2 Octroi d'achat - uniforme de combat

3. TRANSPORT

- 3.1 Octroi du contrat de l'appel d'offre par invitation numéro AOVPS2020-635 – Pile de stock
- 3.2 Achat de camion de déneigement Sterling 2009 de la municipalité de Low
- 3.3 Projet dans le cadre du fond PADF pour le chemin Bruntland

4. HYGIÈNE DU MILIEU

4.1

5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

5.1

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 6.1 Dépôt pour permis de construction, rénovation et démolition
- 6.2 Avis de motion règlement # 2020-030 Concernant vente de garage, vente extérieure de produits horticoles, vente extérieure de produits d'artistiques, cirques et foires
- 6.3 Offre d'achat d'une parcelle de terrain
- 6.4 Procédure de prise en charge de l'entretien d'un chemin privé – Article 70 de la Loi sur les compétences municipales

7. LOISIRS ET CULTURE

7.1 Nomination de la responsable de la bibliothèque municipale

8. VARIA

8.1

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2020-10-187
1.4

ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour et de la disponibilité des documents au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ par Paul Chamberlain, **APPUYÉ** par Sylvain La France et résolu d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant les sujets suivants :

3.4 **GARAGE MUNICIPAL**

3.5 **CAMION DÉCHET**

ADOPTÉE

2020-10-188
1.5

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} septembre 2020;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Paul Chamberlain et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} septembre 2020 tel que présenté.

ADOPTÉE

2020-10-189
1.6

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 septembre 2020;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Henri Chamberlain, **APPUYÉ** par Craig Gabie et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 septembre 2020 tel que présenté.

ADOPTÉE

2020-10-190
1.7

ADOPTION PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES

IL EST PROPOSÉ par Lynne Lachapelle
APPUYÉ par Sylvain La France
Et résolu

D'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour le mois D'septembre 2020, totalisant les montants suivants :

Salaires nets	23 398,97 \$
Remises provinciales	7 897,65 \$
Remises fédérales	3 099,27 \$
Remises du Régime de retraite	2 140,06 \$

ADOPTÉE

2020-10-191
1.8

ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France
APPUYÉ par Lynne Lachapelle
Et résolu

D'adopter, tel que présenté, le registre des chèques du mois de septembre 2020 totalisant un montant de 53 036,61 \$.

ADOPTÉE

2020-10-192
1.9

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS

IL EST PROPOSÉ par Lynne Lachapelle
APPUYÉ par Sylvain La France
Et résolu

D'adopter, tel que présenté, le paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois de septembre 2020 totalisant un montant de 85 390,50 \$ incluant les prélèvements bancaires.

ADOPTÉE

2020-10-193
1.10

DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - DGE (0,00 \$)

2020-10-194
1.11

DÉPENSES DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE - DCP (0,00 \$)

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Pierre Vaillancourt, directeur général de la Municipalité de Kazabazua, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.



Pierre Vaillancourt, DMA
Secrétaire-trésorier et directeur général

2020-10-195
1.11

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS PRÉVALOIR DE L'ARTICLE 137.1 MANDAT À NOTRE PROCUREUR

CONSIDÉRANT que le responsable a informé le requérant dans la dernière correspondance que l'organisme pouvait demander à la Commission de ne pas tenir compte d'une demande conformément à l'article 137.1.;

CONSIDÉRANT que l'organisme a présenté une demande auprès de la commission;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Craig Gabie et résolue à la majorité;

QUE le conseil mandate notre procureur de représenter la municipalité s'il s'avère le besoin auprès de la commission concernant la demande conformément à l'article 137.1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Henri Chamberlain enregistre sa dissidence.

ADOPTÉE

2020-10-196
1.12

SUSPENSION DU CALCUL D'INTÉRÊTS - TAUX D'INTÉRÊTS ET DE PÉNALITÉ DU RÈGLEMENT 2019-028

CONSIDÉRANT que l'article 981 du Code municipal du Québec prévoient que les municipalités peuvent abaisser les taux d'intérêts pour les dettes impayées;

CONSIDÉRANT que l'article 10 du règlement 2019-028 imposant les taux de taxes pour l'exercice financier 2020 prévoit que le conseil pourra, autant de fois qu'il le juge opportun, en cours d'année, décréter par résolution un taux d'intérêt différent de celui prévu au premier alinéa de l'article 10;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Paul Chamberlain, appuyé par Lynne Lachapelle et résolu;

QUE les taux d'intérêts et de pénalités du règlement numéro 2019-028 imposant les taux de taxes pour l'exercice financier 2020 sont suspendus et sont fixés à « 0 % » jusqu'au 28 septembre 2020;

En cas de renouvellement de cette déclaration d'état d'urgence, la suspension prévue par la présente résolution sera renouvelée par résolution pour une période déterminée par le conseil.

La présente résolution a effet depuis le 1^{er} avril 2020.

ADOPTÉE

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2020-10-197
2.1

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Kazabazua désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Kazabazua prévoit la formation de quatre (4) pompiers pour le programme Pompier I pour le programme pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRCVG en conformité avec l'article 6 du Programme.

IL EST PROPOSÉ par Henri Chamberlain, **APPUYÉ** par Lynne Lachapelle et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRCVG.

ADOPTÉE

2020-10-198
2.2

OCTROI D'ACHAT - UNIFORME DE COMBAT

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France
APPUYÉ par Henri Chamberlain
Et résolu

QUE le conseil autorise et engage la dépense pour l'achat de deux uniformes de combat incendie tel que soumis par L'Arsenal soumission #SOUM051755 au coût total de 3 846 \$ excluants les taxes applicables.

ADOPTÉE

3. TRANSPORT

2020-10-199
3.1

OCTROI DU CONTRAT DE L'APPEL D'OFFRE PAR INVITATION NUMÉRO AOVPS2020-635 – PILE DE STOCK

CONSIDÉRANT QUE le conseil a publié un appel d'offre par invitation en date du 10 septembre 2020 identifier sous le N° AOVPS2020-635 pour pile de stock - clé en main;

CONSIDÉRANT QUE la date limite de la clôture des soumissions est le 24 septembre 14h00 et que l'ouverture des soumissions était le même jour à 14h01;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissionnaires ont répondu à cette invitation et sont tous conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Lynn Noël, **APPUYÉ** par Paul Chamberlain et résolu;

QUE le conseil octroi au plus bas soumissionnaire le contrat pour la pile de stock hivernale 2020-2021 à André Cousineau Transport & Fils au coût de 48 634,42 \$ incluant les taxes applicables.

Les soumissions reçues étaient :

Carrière Clément Tremblay & Fils	54 969,58 \$
André Cousineau Transport & fils	48 634,42 \$

ADOPTÉE

2020-10-200
3.2

ACHAT DE CAMION DE DÉNEIGEMENT STERLING 2009 DE LA MUNICIPALITÉ DE LOW

CONSIDÉRANT que le conseil par sa résolution # 2020-09-175 soit intéressé à l'achat du camion de déneigement Sterling 2009 et que la municipalité négocie avec la municipalité de Low;

CONSIDÉRANT qu'un prix de vente a la municipalité de Kazabazua a été accepté par la municipalité de Low au montant de 40 000\$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Henri Chamberlain, **APPUYÉ** par Lynne Lachapelle et résolu à la majorité;

QUE le conseil accepte l'offre d'achat de la municipalité de Low pour le camion de déneigement Sterling 2009 au coût de 40 000 \$ excluant les taxes applicables et autorise l'inspection mécanique a Maniwaki et mandate le directeur général de signer pour et au nom de la municipalité tout document pertinent pour la transaction et du transfert du camion Sterling 2009.

Lynn Noël enregistre sa dissidence.

ADOPTÉE

2020-10-201
3.3

PROJET DANS LE CADRE DU FOND PADF POUR LE CHEMIN BRUNTLAND

CONSIDÉRANT que dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts (PADF), la MRC désire recevoir des projets pour investir un montant de plus de 190 000\$ sur les chemins multi-usages du domaine de l'état. :

CONSIDÉRANT que le PADF couvre 75 % des dépenses pour des travaux d'amélioration et de réfection;

CONSIDÉRANT qu'un montant maximum de 20 000\$ par municipalité est accordé et que les sommes doivent être dépensées avant le 31 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Henri Chamberlain et résolu;

QUE le conseil mandate le directeur général a déposer une demande en envoyant un courriel avec les éléments suivants :

Description des travaux à effectuer

Budget total = contribution PADF demandée (max75%) + contribution municipale, min 25%)

Localisation des travaux : fichiers GPS ou carte détaillée

ADOPTÉE

2020-10-202
3.4

GARAGE MUNICIPAL

IL EST PROPOSÉ par Henri Chamberlain
APPUYÉ par Lynne Lachapelle
Et résolu à la majorité;

QUE le conseil mandate le directeur général de mandater un ingénieur pour préparer un appel d'offre public pour la fondation, le montage du bâtiment municipal de Pioneer 1, insulation et l'installation des portes.

Craig Gabie et Lynn Noël enregistre leur dissidence.

ADOPTÉE

2020-10-203
3.5

CAMION DÉCHET

IL EST PROPOSÉ par Henri Chamberlain
APPUYÉ par Paul Chamberlain
Et résolu;

QUE le conseil retourne le camion Sterling 2009 chez le garagiste Gendron et de s'assurer que la porte et le tableau de bord soit réparer.

ADOPTÉE

4. HYGIÈNE DU MILIEU

5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2020-10-204
6.1

DÉPÔT POUR PERMIS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France
APPUYÉ par Henri Chamberlain
Et résolu à la majorité

QU'un dépôt de garantie minimum de 100 \$ et maximum de 300 \$ au dépôt de toutes demandes de permis de construction, rénovation et démolition pour la gestion des déchets et que ce montant déposer sera remboursable avec billet de pesée a l'appui.

Lynn Noël enregistre sa dissidence.

ADOPTÉE

2020-10-205
6.2

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT # 2020-030 CONCERNANT VENTE DE GARAGE, VENTE EXTÉRIEURE DE PRODUITS HORTICOLES, VENTE EXTÉRIEURE DE PRODUITS D'ARTISTIQUES, CIRQUES ET FOIRES

Avis de motion est par la présente donné par Craig Gabie qu'un règlement portant le numéro 2020-030 « concernant vente de garage, vente extérieure de produits horticoles, vente extérieure de produits d'artistiques, cirques et foires », sera déposé pour adoption lors d'une séance ultérieure.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

Le projet de règlement est déposé au conseil

2020-10-206
6.3

OFFRE D'ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

CONSIDÉRANT qu'une demande d'achat d'une parcelle de terrain adjacente au terrain du 12, chemin Lebeau;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a aucun développement futur pour ce terrain sous l'appellation de chemin municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Craig Gabie, **APPUYÉ** par Paul Chamberlain et résolu;

QUE le conseil accepte la vente de cette parcelle de terrain d'une superficie approximative de 976,26 m2 au prix de 3 000 \$ plus les taxes applicables et que l'acquéreur paie les frais de notaire et d'arpenteur géomètre pour une description technique de cette partie du chemin.

ADOPTÉE

2020-10-207
6.4

PROCÉDURE DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN D'UN CHEMIN PRIVÉ – ARTICLE 70 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES

IL EST PROPOSÉ par Sylvain la France
APPUYÉ par Paul Chamberlain
Et résolu

QUE le conseil adopte la procédure suivante de prise en charge de l'entretien d'un chemin privée – article 70 de la Loi sur les compétences municipales :

1- REQUÊTE Faire signer une requête par la majorité des propriétaires ou occupants bénéficiaires des travaux.

La pétition doit mentionner **qu'une majorité des propriétaires ou occupants riverains bénéficiaires des travaux demandent à la municipalité de prendre en charge l'entretien annuel du chemin privé.** La requête sera présentée lors d'une réunion du conseil municipal. La municipalité soumet ensuite la demande au Comité des Travaux Publics qui émet une recommandation. Si la recommandation est défavorable, une lettre est envoyée aux demandeurs pour les informer du refus.

Si la recommandation est favorable, une résolution est adoptée par le conseil municipal acceptant la demande, précisant l'étendue des travaux d'entretien (nivelage, déneigement), la durée de l'entente et demandant la préparation d'un appel d'offre par l'association pour connaître les coûts d'entretien du chemin.

2- CHARTE DE L'ASSOCIATION

Si la recommandation est favorable, les résidents ou occupants riverains bénéficiaires des travaux doivent former une association et obtenir une charte provinciale pour organismes à but non lucratif.

3- CHOIX DES RESPONSABLES DE L'ENTRETIEN

L'association doit nommer deux membres qui seront responsables de voir à l'inspection des travaux d'entretien et au suivi à être effectué avec le ou les entrepreneurs choisis. En aucun temps la municipalité n'assumera les suivis des travaux. Les deux responsables devront accepter que leurs numéros de téléphone soient diffusés auprès des bénéficiaires.

4- RENCONTRE PUBLIQUE

La municipalité invite tous les bénéficiaires des travaux à une réunion pour discuter et décider des options de répartition des coûts d'entretien. Après que la municipalité ait présenté les différents modes possibles, les personnes présentes sont appelées à donner leur opinion.

5- ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET L'ASSOCIATION

Une résolution est adoptée pour autoriser la signature d'une entente entre la municipalité et l'association prévoyant :

- La nature et l'étendue des travaux
- Les responsabilités des deux parties
- Les modalités de facturation des coûts
- Le nom des représentants de l'association qui seront responsables du suivi des travaux auprès de l'entrepreneur et du suivi des demandes des bénéficiaires des travaux
- La durée de l'entente.

6- ADOPTION DU RÈGLEMENT DE TARIFICATION EN VERTU DE L'ARTICLE 244.1 DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE

Le conseil adopte le règlement de tarification. La clause de tarification prévoit qu'au coût réel des travaux d'entretien, la municipalité ajoute des frais d'administration de 10 % (minimum de 200 \$).

7- PAIEMENT DE FACTURES

La municipalité sera responsable du paiement des factures aux entreprises à même les fonds reçus en vertu du règlement de tarification adopté à l'article 6 ci-dessus.

ADOPTÉE

7. LOISIRS ET CULTURE

2020-10-208

7.1

NOMINATION DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

IL EST PROPOSÉ par Paul Chamberlain
APPUYÉ par Lynne Lachapelle
Et résolu

QUE le conseil nomme Guylaine Crites responsable employé de la bibliothèque municipale.

ADOPTÉE

8. VARIA

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 20h10.

Président

Secrétaire



Robert Bergeron,
Maire

Pierre Vaillancourt, DMA
Directeur général / Secrétaire-Trésorier

« Je, Robert Bergeron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».